

# Fiche signalétique

CIVITAS™



## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: CIVITAS™
<b>Code</b>	: CVTAS, 410-002
<b>Utilisations</b>	: Fongicide et insecticide pour gazon et plantes d'ornement.
<b>Manufacturier</b>	: Petro-Canada Lubricants Inc., a Suncor Energy Business 2310 Lakeshore Road West Mississauga, Ontario Canada L5J 1K2
<b><u>En cas d'urgence</u></b>	: Suncor Énergie: 403-296-3000 Centre canadien d'urgence transport CANUTEC: 613-996-6666 Numéro des centres antipoison: Consulter l'annuaire téléphonique.

## 2. Identification des dangers

<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Odeur</b>	: Inodore ou légère odeur d'hydrocarbures.
<b>SIMDUT (Canada)</b>	: Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
<b>Statut OSHA/HCS</b>	: Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit.
<b>Vue d'ensemble des urgences</b>	: Aucun danger particulier.
<b>Voies d'absorption</b>	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
<b><u>Effets aigus potentiels sur la santé</u></b>	
<b>Inhalation</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Peau</b>	: Légèrement irritant pour la peau.
<b>Yeux</b>	: Légèrement irritant pour les yeux.
<b><u>Effets chroniques potentiels sur la santé</u></b>	
<b>Effets chroniques</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	: Non inscrit comme cancérogène sur les listes de l'OSHA, du NTP et de l'IARC.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Conditions médicales aggravées par une surexposition</b>	: Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation chronique des yeux et une grave irritation de la peau. Une exposition répétée de la peau peut entraîner une destruction locale, ou une dermatose.

Voir Information toxicologique (section 11)

### 3 . Information sur les composants

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>%</u>
Isoparaffine synthétique	Mélange	-

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### 4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

### 5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Peut être combustible à haute température.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Produits de la combustion** : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Faible risque d'incendie. Ce produit doit être chauffé pour qu'une inflammation se produise.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

## 6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Ingredient	Limites d'exposition
Isoparaffine synthétique	<b>ACGIH TLV (États-Unis). Remarques: (Huile minérale)</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> , (Fraction inhalable) 8 heure(s).

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.
- Mesures techniques** : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: filtre contre les vapeurs organiques
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Recommandé: néoprène, nitrile, alcool polyvinylique (PVAL), Viton®.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9 . Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide.
- Point d'éclair** : Vase ouvert: >93.3°C (>199.9°F) [Le produit n'entretient pas une combustion.]
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- Couleur** : Clair et éclatant
- Odeur** : Inodore ou légère odeur d'hydrocarbures.
- Seuil de l'odeur** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point d'ébullition/condensation** : Non disponible.
- Point de fusion/congélation** : Non disponible.
- Densité relative** : 0.8245 kg/L @ 15°C (59°F)

## 9 . Propriétés physico-chimiques

<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Volatilité</b>	: Non disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: 9.8 cSt @ 40°C (104°F)
<b>Point d'écoulement</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Non disponible.

## 10 . Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Polymérisation Dangereuse</b>	: Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
<b>Matières à éviter</b>	: Réactif avec agents oxydants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Susceptible de dégager des COx, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

## 11 . Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Isoparaffine synthétique	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation	Rat	>5.2 mg/l	4 heures
	Poussière et buées			

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité chronique

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Irritation/Corrosion

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Sensibilisant

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Isoparaffine synthétique	A4	-	-	-	-	-

### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

## 12 . Informations écotoxicologiques

**Effets sur l'environnement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Écotoxicité en milieu aquatique

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Biodégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14 . Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classification pour le TMD</b>	Aucun. (Non réglementé.)	-	-	-		-
<b>Classification pour le DOT</b>	Aucun. (Non réglementé.)	-	-	-		-

GE\* : Groupe d'emballage

## 15 . Informations réglementaires

### États-Unis

**Classification HCS** : Non réglementé.

### Canada

**SIMDUT (Canada)** : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Réglementations Internationales

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## 15 . Informations réglementaires

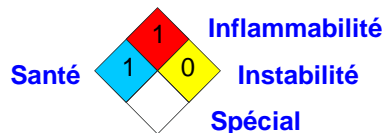
- Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Listes internationales** :
- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - Inventaire du Japon**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - Inventaire de Corée**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
  - Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## 16 . Autres informations

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	1
Inflammabilité	1
Risques physiques	0
Protection individuelle	B

**National Fire Protection Association (États-Unis)** :



**Références** :

- Disponible sur demande.  
<sup>MC</sup> Marque de commerce de Suncor Énergie Inc. Utilisée sous licence.

**Date d'impression** :

3/21/2011.

**Date d'édition** :

21 Mars 2011

**Date de publication précédente** :

8/24/2010.

**Nom du responsable** :

Product Safety - JDW

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Pour obtenir des exemplaires de FS** :

- Le règlement sur les produits contrôlés (RPC) (en vertu de la Loi sur les produits dangereux, qui fait partie de la législation relative au SIMDUT) ne s'applique qu'aux produits contrôlés (c'est-à-dire dangereux) en vertu du SIMDUT. Par conséquent, les produits non contrôlés en vertu du SIMDUT ne sont pas soumis au RPC ni à la règle de mise à jour tous les 3 ans. Toutefois, en règle générale, Petro-Canada met à jour les fiches signalétiques (FS) des produits non contrôlés à la demande des clients. Les mises à jour des FS des produits non contrôlés revêtent donc une importance moins élevée que celles des produits contrôlés. Les mises à jour des FS des produits non contrôlés doivent tout de même être effectuées dans des délais raisonnables. Afin de vous assurer que vous disposez des FS à jour ou pour toute information, veuillez communiquer avec :

Internet: [lubricants.petro-canada.ca/fs](http://lubricants.petro-canada.ca/fs)

Lubrifiants:

Ouest du Canada, téléphone: 1-800-661-1199; télécopieur: 1-800-378-4518

Ontario et Centre du Canada, téléphone: 1-800-576-1686; télécopieur: 1-800-201-6285

Québec et Est du Canada, téléphone: 1-800-576-1686; télécopieur: 1-800-201-6285

Pour de l'information sur la prévention reliée aux produits: (905) 804-4752

## 16 . Autres informations

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.